

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE FORMATION INITIALE PAR APPRENTISSAGE

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 24370421037
auprès du préfet de la Région Centre-Val de Loire

1. OBJET ET CHAMP CONTRACTUEL

1.1. Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles la MFR d'Azay-le-Rideau s'engage à vendre une prestation de formation dans le cadre de la formation par apprentissage.

1.2. Elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du client et notamment dans ses conditions générales d'achat.

1.3. Pour certaines formations, des conditions particulières de vente précisent ou complètent les présentes CGV. Les conditions particulières de vente peuvent figurer à la suite des présentes CGV ou sur le devis ou le bon de commande ou être transmises au client en accompagnement de l'un de ces documents. En cas de contradiction entre les conditions particulières de vente et les présentes CGV, les dispositions des conditions particulières de vente priment.

1.4. Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties.

1.5. La MFR d'Azay-le-Rideau peut modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au client et acceptées par ce dernier.

2. DÉFINITIONS

- Formation inter-entreprises : formation dont le contenu est décrit dans le présent catalogue réalisée dans nos locaux ou ceux de nos partenaires ;
- Formations diplômantes (reconversion professionnelle pour adultes) : parcours de formation diplômante associant ou non des stages ;
- Formation intra-entreprise : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client sur le site du client ou dans d'autres locaux ;
- Client : personne morale ou physique qui achète la prestation ;
- Stagiaire : personne physique qui bénéficie de la formation.

3. PRISE EN COMPTE DES INSCRIPTIONS

3.1. Pour les clients personnes morales : l'inscription n'est validée qu'à réception, d'une part, de l'acompte, s'il y a lieu (montant indiqué sur la convention de formation ou le bon de commande valant convention de formation) et, d'autre part, de la convention ou du bon de commande valant convention de formation, signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

3.2. Pour les personnes physiques : l'inscription n'est validée qu'à réception, d'une part, du contrat de formation signé et,

d'autre part, d'un acompte de 30% du prix de la formation. Le versement de cet acompte ne peut être exigé qu'à l'expiration du délai de rétractation de 10 jours qui court à compter de la signature de ce contrat financier.

3.3. Pour les formations diplômantes : l'inscription est en outre subordonnée à la décision d'admission prononcée par le jury ou de l'autorité décisionnaire entre autre la direction.

4. RESPONSABILITÉ

4.1. Toute inscription à une formation implique le respect par l'apprenti du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance.

4.2. La MFR d'Azay-le-Rideau ne peut être tenue responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés

4.3. Il appartient à l'apprenti de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

5. PRIX - MODALITES DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

5.1. Les prix sont indiqués sur le contrat financier. Ils sont nets de taxes, la MFR d'Azay-le-Rideau n'étant pas assujettie à la TVA par application de l'article 261 al 4-4 du Code général des impôts.

5.2. Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur le contrat financier.

6. PRISE EN CHARGE PAR UN ORGANISME TIERS

6.1. Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCO...), la MFR d'Azay-le-Rideau se chargera directement des démarches et des relations avec l'organisme.

6.2. Concernant les frais annexes non pris en charge par les OPCO, une facturation sera établie à chacune des familles des apprentis.

7. CONVOIATION ET ATTESTATION DE PRESENCE

7.1. Une lettre de convocation indiquant le lieu exact et les horaires de la formation est adressée au client. La MFR d'Azay-le-Rideau ne peut être tenue responsable de la non réception de celle-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence de l'apprenti à la formation.

7.2. Une attestation de présence, établie en conformité avec les feuilles d'émargement, est adressée au client et/ou au stagiaire après chaque formation.

8. ANNULATION – REPORT – CESSATION ANTICIPÉE- ABSENCES

Toute annulation doit faire l'objet d'une demande écrite (e-mail, courrier).

8.1. Par le client.

Par lettre recommandée ou par simple déclaration contre récépissé au secrétariat de l'établissement, le signataire du contrat financier peut décider de l'annulation ou de la résiliation de l'inscription :

- a) Avant la rentrée de l'année scolaire : dans ce cas, l'annulation entraîne la perte totale des frais d'adhésion à l'association MFR et de 50% du frais de dossier.
- b) A partir du jour de la rentrée de l'année scolaire, une fois la formation commencée, dans ce cas la scolarité est due en totalité et la pension au trimestre en cours.

8.2. 9.4 Par la MFR d'Azay-le-Rideau

- La MFR d'Azay-le-Rideau réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.
- En cas d'annulation par la MFR d'Azay-le-Rideau, les sommes versées sont remboursées au client.
- En cas de report, la MFR d'Azay-le-Rideau propose de nouvelles dates : si le client les accepte, les sommes déjà versées sont imputées sur le prix de la nouvelle session de stage ; si le client les refuse, ces sommes lui sont remboursées. En cas de cessation anticipée de la formation par l'établissement pour un motif indépendant de sa volonté, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.
- Dans tous les cas, l'annulation ou le report du stage de formation peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.
- En cas d'exclusion de l'élève par un conseil de discipline du CFA MFR du Val d'Erdre, les sommes correspondant aux prestations non servies seront remboursées ou non facturées.

9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La MFR d'Azay-le-Rideau est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des formations qu'elle propose à ses clients. Tous les contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, ...), utilisés dans le cadre des formations, appartiennent à titre exclusif à la MFR d'Azay-le-Rideau. Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et, plus généralement, toute exploitation non expressément autorisée par la MFR d'Azay-le-Rideau est illicite et pourra donner à des poursuites civiles et/ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle.

10. CONFIDENTIALITÉ

La MFR d'Azay-le-Rideau, le client et le stagiaire s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et documents, quelles que soient leur forme et leur nature (économiques, techniques, commerciaux, ...), auxquels ils

pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

11. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et du stagiaire et de les tenir informés des offres de service de la MFR d'Azay-le-Rideau; aucune information personnelle n'est cédée à des tiers.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le client et le stagiaire disposent d'un droit d'accès qu'ils peuvent exercer auprès du correspondant à la protection des données à caractère personnel en le demandant à l'adresse suivante : mfr.azay@mfr.asso.fr. Ils disposent également d'un droit de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant qu'ils peuvent exercer auprès du service en charge de la formation ou, en cas de difficulté, en formulant la demande à l'adresse suivante : mfr.azay@mfr.asso.fr.

12. DROIT APPLICABLE-TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Toutes les contestations relatives aux ventes de biens et services conclus par la MFR d'Azay-le-Rideau ainsi qu'à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française. Tout litige relatif aux contrats ou conventions de formation fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable, à défaut la partie la plus diligente saisira le tribunal compétent.

13. RELATION CLIENTS

- Pour toute information, question ou réclamation, le client peut s'adresser à la direction de la MFR d'Azay-le-Rideau, du lundi au vendredi, de 08h à 17h, ou transmettre un courriel à mfr.azay@mfr.asso.fr